



## DECLARATION DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

### *Guinée : la chasse aux opposants et aux activistes des droits humains doit cesser.*

**Conakry, le 14 mai 2020.** Nos organisations appellent à l'arrêt des violences policières ayant entraîné des pertes en vie humaines, des atteintes à l'intégrité physique et des dégâts matériels. Nous condamnons les violences enregistrées le 12 mai 2020 à Coyah, Dubréka et Kamsar, et nous exigeons l'ouverture immédiate d'une information judiciaire qui permettra de faire la lumière sur les violences commises dans ces localités. Enfin, nous appelons les autorités à mettre fin aux arrestations arbitraires et à la libération sans condition de toutes les personnes arbitrairement détenus pour avoir exprimé leurs opinions.

Au moment où l'Humanité est préoccupée par la pandémie du coronavirus qui a fait près de 300 000 morts à travers le monde, les autorités guinéennes mettent à profit cette crise sanitaire pour engager une chasse contre les opposants à la nouvelle Constitution, qui permet désormais au Président Alpha CONDE de briguer deux mandats de plus. Cette chasse se traduit par des arrestations et détentions arbitraires, des enlèvements, du harcèlement judiciaire et des actes d'intimidation contre les défenseur.es des droits humains.

Après Fassou GOUMOU, Bella BAH, Ibrahima DIALLO, Sékou KOUNDOUNO et Oumar SYLLA, alias foniké Mangué, tous membres du Front National pour la défense de la Constitution (FNDC), c'est au tour de Saïkou Yaya DIALLO, Directeur Exécutif de l'ONG, le Centre de promotion et de protection des droits humains ( CPDH) d'avoir des ennuis avec la Justice.

Arrêté le jeudi 07 mai 2020 vers 11 h à Hamdallaye Concasseur, dans la Commune de Ratoma par des civils cagoulés à bord d'une voiture blanche de marque DUSTER, Saïkou Yaya a été conduit à la DCPJ dans un premier temps avant d'être conduit vers une destination inconnue le vendredi puis ramené à la DCPJ le surlendemain, samedi. Le mardi 12 mai 2020, il a été inculpé, par le tribunal de première instance de Dixinn, pour violences, menaces, voies de faits et injures publiques et placé sous mandat de dépôt à la Maison Centrale de Conakry. Souffrant de diabète, il n'a pas eu accès à ses médicaments durant toute la période de sa détention à la DCPJ. Une situation qui inquiète ses proches.

Ce nouveau mode opératoire des forces de sécurité viole les règles de procédure pénale et vise à museler les défenseur.es des droits humains. Il révèle la volonté manifeste des autorités guinéennes de restreindre l'espace des libertés fondamentales et de violer les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux auxquels la république de Guinée a souscrit librement.

Nos organisations et associations réclament la libération immédiate et sans condition de Saïkou Yaya DIALLO ainsi que tous les défenseur.es des droits humains, notamment Oumar Sylla, alias foniké Mangué et Fassou Goumou et autres, détenus pour avoir exercé leur droit à la libre opinion et à la défense des principes démocratiques.

**Fait à Conakry, le 14 mai 2020**



**Listes des ONGs et Associations signataires :**

- 1. ABLOGUI**
- 2. Alliances des Médias pour les droits humains ( AMDH)**
- 3. Association des victimes parents et amis du 28 septembre 2009 ( AVIPA)**
- 4. Avocats Sans Frontières Guinée (ASF)**
- 5. Le Centre de Promotion et de Protection des Droits Humains (CPDH)**
- 6. CAFIDHE**
- 7. Femmes développement et droits humains ( F2DH)**
- 8. Fédération Internationale pour les Droits Humains ( FIDH)**
- 9. La Fondation Internationale Thierno et Mariam ( FITIMA)**
- 10. La Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme (LIGUIDHO)**
- 11. Les Mêmes droits pour Tous (MDT)**
- 12. Organisation Guinéenne de Défense des droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH)**
- 13. Le Réseau Ouest Africain des défenseurs des droits humains ( ROADDH)**
- 14. WAFRICA-GUINEE**